

Je conclurai mon exposé d'aujourd'hui en disant que je suis impatient de voir si les députés d'en face qui disent avoir à cœur le bien-être des enfants canadiens, resteront en dehors de la Chambre ou auront le courage de voter contre le bill, lorsqu'il sera mis aux voix en fin d'après-midi. Si les députés d'en face, au moment du vote, se prononcent en faveur du bill, ils diront aux Canadiens que le gouvernement prend aujourd'hui une mesure qui aura pour effet de réduire les allocations versées aux mères et aux enfants du Canada. S'ils veulent avoir cette décision sur la conscience, c'est leur affaire. Je puis vous garantir que nous, néo-démocrates, demanderont, par nos votes, de reporter de six mois l'étude de ce bill, comme le propose notre amendement.

Nous nous opposerons à ce projet de loi, car nous n'accepterons jamais de voter pour une mesure qui spolie nos enfants. Ils sont la ressource humaine de notre pays et nous en sommes très fiers. Nous nous prononcerons contre toute mesure tendant à empiéter sur leur droit.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, je m'étonne un peu que certains ministériels d'arrière-ban soient restés muets sur les raisons qui les amènent à appuyer ce bill. Ces mesures traduisent, chez le gouvernement, un changement d'orientation dont nous avons pris conscience il y a longtemps. Ces bills, qui tendent à plafonner les pensions de sécurité de la vieillesse, les pensions des retraités de la fonction publique et les allocations familiales à 6 puis à 5 p. 100 nous prouvent une fois de plus que lorsque cela commence à chauffer pour les libéraux, la première chose qu'ils pensent à jeter par-dessus bord, c'est leur prétendu attachement aux programmes sociaux.

Nous voyons diminuer la participation à l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation et aux autres mécanismes de protection sociale dont le pays s'est doté depuis 30 ans. Il faut relever que nos amis du groupe conservateur combattent cette mesure et celles qui concernent les pensions de sécurité de la vieillesse. Mais quand ils ont voté en faveur du plafonnement à 6 et 5 p. 100 des augmentations de traitement dans la fonction publique, ils se prononçaient d'avance en faveur de ces mesures-ci. En combattant ces bills, ils défendent en même temps le pour et le contre.

Le gouvernement intervient de propos délibéré, en cette période de difficultés économiques, pour écorner les programmes sociaux qu'il a fallu tant d'année pour édifier. Le gouvernement a présenté des mesures pour plafonner l'indexation des allocations familiales et des pensions, même si les plafonds de 6 puis de 5 p. 100 prévus pour les deux prochaines années vont réduire le niveau de vie des retraités et ceux des ménages qui touchent les allocations familiales.

Il est certain que l'augmentation du coût de la vie sera beaucoup plus près de 9 p. 100 l'an prochain que des 6 p. 100 prévus par le gouvernement en juin dernier. Puis, l'année suivante, il sera loin du plafond des 5 p. 100 proposé par le gouvernement. Et pendant qu'on applique ces réductions, les baisses de

### *Allocations familiales—Loi de 1973*

recettes des gouvernements fédéral et provinciaux les ont amenés, par exemple, à diminuer la protection garantie par l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation, sur lesquelles les Canadiens ont pris l'habitude de compter. Le gouvernement fédéral force les provinces à réduire à certains égards leur participation aux programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie, quand il réduit lui-même ce qu'il leur verse pour ces programmes.

Donc, le nombre des lits d'hôpitaux diminue dans presque toutes les grandes villes du Canada. Il y a de plus en plus de médecins qui se retirent des régimes d'assurance-maladie parce que les provinces refusent de leur accorder les augmentations dont ils disent avoir besoin. Nous allons voir diminuer graduellement le niveau des services. D'ailleurs, certains de ceux qui ont été à l'origine du régime d'assurance-maladie, par exemple l'honorable Douglas, ex-premier ministre de Saskatchewan sous le gouvernement duquel l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie ont été adoptées pour la première fois dans sa province, ainsi que le juge Hall—prétendent que si la tendance n'est pas infléchie, nous allons avoir dans quelques années deux régimes parallèles. Ceux qui auront les moyens de payer les suppléments que demanderont les médecins et les hôpitaux auront droit à un excellent service, alors que ceux qui ne pourront pas payer recevront un service inférieur.

● (1430)

La proposition de plafonner les allocations porte atteinte au bien-être de presque toutes les familles de ce pays. Étant donné la cherté de la vie, le coût du logement, le fort pourcentage du revenu familial englouti par l'hypothèque de la moindre maison, il n'est pas rare que le mari et la femme travaillent tous les deux. Cela signifie des dépenses supplémentaires pour la garde des enfants et d'autres services. Très peu de familles peuvent se passer de l'aide que leur procurent les allocations familiales. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Hier, un éditorial du *Globe and Mail* intitulé «Les coûts sociaux» et dont je voudrais citer quelques phrases commençait ainsi:

La faiblesse de notre économie laisse des traces dans les dossiers des travailleurs de l'aide à l'enfance de l'Ontario. De plus en plus de parents s'aperçoivent que leur budget ne leur permet pas de faire vivre leurs enfants à la maison. En nombre considéré comme «alarmant», ils cherchent de l'aide auprès des sociétés d'aide à l'enfance.

Selon George Caldwell, directeur exécutif de l'Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance, «la pauvreté est de retour et certains parents n'ont tout simplement pas les moyens de s'occuper de leurs enfants».

L'éditorial nous dit encore qu'un nombre record d'adolescents quittent leur foyer et demandent de l'aide sociale, en partie parce que leurs parents leur ont dit qu'ils n'avaient plus les moyens de les faire vivre.

Devant une telle situation, une telle réalité, le gouvernement choisit de diminuer les allocations que reçoivent les familles canadiennes. L'Église unie, dans un document d'orientation publié par son groupe de travail sur les questions sociales et la justice, déclarait à propos du principe de l'indexation: